

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Tableaux	
Tableau 1 - Charges opérationnelles	14
Tableau 2 - Charges pour la programmation	15
Tableau 3 - Revenus et charges pour Centre d'apprentissage Les Cheminots	16
Tableau 4 - Revenus et charges pour Centre d'apprentissage Les P'tits Loups	17
Tableau 5 - Revenus et charges pour Centre d'apprentissage Les Bambins	18
Tableau 6 - Revenus et charges pour Centre d'apprentissage Les Amis de la source	19
Tableau 7 - Revenus et charges pour Centre d'apprentissage Les Louveteaux	20
Tableau 8 - Revenus et charges pour Centre d'apprentissage Les Boutons d'or	21

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fédération des parents de la francophonie manitobaine Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Fédération des parents de la francophonie manitobaine Inc.** (« l'organisation »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025 et l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds, l'état consolidé des résultats et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2025, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Planifier et réaliser l'audit de groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du Groupe pour fonder une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de l'examen des travaux d'audit effectués aux fins de l'audit de groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

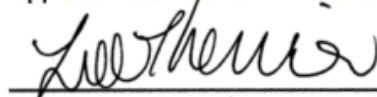
Winnipeg (Manitoba)
le 26 août 2025

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars	2025	2024
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	459 035	477 792
Subventions à recevoir et débiteurs	195 834	553 051
Frais payés d'avance	9 363	5 692
Placements (note 3)	44 239	42 113
	708 471	1 078 648
Immobilisations (note 4)	175 904	140 986
	884 375	1 219 634
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	309 234	443 433
Subventions et produits reportés	237 965	490 769
	547 199	934 202
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 6)	78 439	49 294
Incitatifs relatifs à un bail (note 7)	1 527	1 971
	627 165	985 467
Soldes de fonds		
Affectations d'origine interne		
Perfectionnement professionnel	4 475	4 475
Préscolaire	4 328	4 328
Immobilisations	97 464	91 692
Non affecté	150 943	133 672
	257 210	234 167
	884 375	1 219 634

Approuvé au nom du conseil d'administration :

 administrateur

 administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>Affectations d'origine interne</u>				2025 Total	2024 Total
	Perfectionnement professionnel	Précolaire	Immobilisations	Non affecté		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes , au début de l'exercice	4 475	4 328	91 692	133 672	234 167	49 269
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	-	-	(21 915)	44 958	23 043	(36 351)
Transfert interfonds						
Achat d'immobilisations	-	-	72 259	(72 259)	-	-
Apport reçu	-	-	(44 572)	44 572	-	-
Regroupement d'entreprises						
La Garderie coopérative de les amis de la source Inc.	-	-	-	-	-	146 169
La Garderie de la voie du Nord Inc.	-	-	-	-	-	(63 703)
Les Boutons d'or Inc.	-	-	-	-	-	138 783
Soldes , à la fin de l'exercice	4 475	4 328	97 464	150 943	257 210	234 167

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Centre d'apprentissage Les Cheminots (tableau 3)	404 208	372 177
Centre d'apprentissage Les P'tits Loups (tableau 4)	181 705	205 488
Centre d'apprentissage Les Bambins (tableau 5)	550 804	546 238
Centre d'apprentissage Les Amis de la source (tableau 6)	497 444	253 480
Centre d'apprentissage Les Louveteaux (tableau 7)	258 985	102 985
Centre d'apprentissage Les Boutons d'or (tableau 8)	335 672	64 347
Octrois		
Gouvernement du Canada		
Patrimoine canadien	373 750	309 375
Entente Canada/Manitoba	476 000	501 000
Gouvernement du Manitoba		
Enfants en santé	80 700	80 700
Ministère de l'Éducation et de l'apprentissage de la petite enfance	339 733	370 763
Travail et Immigration	-	49 094
Bébé en santé	61 700	75 100
Commission nationale des parents francophones	214 880	101 309
Mosaic	178 343	-
Mothers Matter Centre	-	246 261
Ententes interprovinciales	9 500	-
Société Santé en français	81 391	85 645
ACUFC	-	-
Autres	97 372	142 838
Produits d'autofinancement		
Autres	26 182	33 013
Cotisations	8 375	8 880
Droits d'auteurs	7 939	-
Intérêts	12 567	2 050
	4 197 250	3 550 743
Charges		
Charges opérationnelles (tableau 1)	423 155	442 567
Charges pour la programmation (tableau 2)	1 525 425	1 541 903
Centre d'apprentissage Les Cheminots (tableau 3)	399 609	398 236
Centre d'apprentissage Les P'tits Loups (tableau 4)	200 598	238 071
Centre d'apprentissage Les Bambins (tableau 5)	520 597	586 111
Centre d'apprentissage Les Amis de la Source (tableau 6)	488 511	186 131
Centre d'apprentissage Les Louveteaux (tableau 7)	270 748	120 053
Centre d'apprentissage Les Boutons d'or (tableau 8)	345 564	74 022
	4 174 207	3 587 094
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	23 043	(36 351)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	23 043	(36 351)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement	37 341	14 854
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(15 427)	(6 520)
Incitatifs relatifs à un bail	(444)	(444)
	<u>44 513</u>	<u>(28 461)</u>
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Subventions à recevoir et débiteurs	357 217	15 219
Frais payés d'avance	(3 671)	(4 663)
Créditeurs et frais courus	(134 199)	66 159
Subventions et produits reportés	<u>(252 804)</u>	<u>136 978</u>
	<u>11 056</u>	<u>185 232</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Aquisition de placements	(2 126)	(42 113)
Effet net regroupement d'entreprises		
La Garderie coopérative de les amis de la source Inc.	-	146 169
Effet net regroupement d'entreprises		
La Garderie de la voie du Nord Inc.	-	(63 703)
Effet net regroupement d'entreprises		
Les Boutons d'or Inc.	-	138 783
	<u>(2 126)</u>	<u>179 136</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Acquisition d'immobilisations	(72 259)	(111 476)
Apports pour les immobilisations	<u>44 572</u>	<u>50 095</u>
	<u>(27 687)</u>	<u>(61 381)</u>
Augmentation nette de l'encaisse pour l'exercice	(18 757)	302 987
Encaisse, au début de l'exercice	<u>477 792</u>	<u>174 805</u>
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>459 035</u>	<u>477 792</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

1. Nature de l'organisation

La Fédération des parents de la francophonie manitobaine Inc. (« l'organisation ») (antérieurement appelée la Fédération des parents du Manitoba Inc.) œuvre dans les domaines de la petite et jeune enfance. Elle représente, appuie et conseille les parents et les intervenants en petite et jeune enfance et offre des programmes de francisation et de formation. Le Centre de ressources éducatives à l'enfance (« CRÉE ») et ses mini-centres font partis des services offerts par l'organisation. Le CRÉE constitue un centre de documentation et d'animation; il offre des ressources, des activités et des programmes aux familles et aux regroupements préscolaires et scolaires de langue française au Manitoba. Les Centres d'apprentissage les Cheminots, les P'tits Loups, les Bambins, les Amis de la Source, les Louveteaux et Les Bouton d'Or sont des centres d'apprentissage qui accueillent des enfants d'âges préscolaires et scolaires, et qui offrent ses programmes et services en favorisant l'épanouissement de la langue et de la culture francophone.

L'organisation est incorporée en vertu des lois du Manitoba comme organisme à but non-lucratif, sans émissions d'actions et est reconnue comme oeuvre de bienfaisance pour fin d'impôts sur le revenu.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Règles comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratifs.

b) Entités contrôlées

L'organisation contrôle la Garderie les p'tits loups, le Centre d'apprentissage des bambins Inc., Les Boutons d'or Inc., La Garderie de la voie du Nord Inc. ("Louveteaux") et La Garderie coopérative de les amis de la source Inc. collectivement les entités contrôlées. Les entités contrôlées sont constituées en vertu de la Loi sur les corporation canadiennes et sont des organismes à but non-lucratif enregistrés au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les transactions entre entités sont éliminées.

c) Comptabilité par fonds

Les transactions liées aux programmes et à l'administration sont comptabilisées au fonds non affecté. Ce fonds comprend les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds affecté aux immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations de l'organisation.

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suivi)

c) Comptabilité par fonds (suivi)

Le fonds préscolaire a été établi par le conseil d'administration dans le but d'établir une base pour l'autofinancement de l'organisation.

Le fonds perfectionnement professionnel a été établi par le conseil d'administration afin de défrayer les charges pour le perfectionnement professionnel du personnel. L'organisation ne peut pas utiliser ces montants à moins d'une motion par le conseil d'administration.

d) Comptabilisation des produits

L'organisation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les contributions.

Les apports affectés tels que les subventions sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés comme apports afférents aux immobilisations et amortis au même taux que l'actif immobilisé.

Les apports non affectés tels que les frais des parents, les droits d'auteurs et les cotisations sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque le bien a été transféré à l'acheteur.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'achat moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon les bases et les taux suivants :

Améliorations locatives	10 % méthode dégressive
Ameublement	10-20 % méthode dégressive
Équipements	10 % méthode dégressive
Ordinateurs	10-33 % méthode dégressive

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

2. Résumé des principales méthodes comptables (suivi)

f) Instruments financiers

Les instruments financiers dans des conditions de pleine concurrence sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers contractés entre apparentés cotés sur un marché actif ou pour lesquels des données d'entrée importantes pour la détermination de la juste valeur de l'instrument sont observables ou des contrats dérivés existent sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers contractés entre apparentés sont comptabilisés au coût lors de la comptabilisation initiale.

Au cours des périodes ultérieures, les capitaux propres négociés sur un marché actif et les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée en résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont passés en charge pour les éléments évalués à la juste valeur et ils sont portés au débit de l'instrument financier pour les éléments évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il y a des indicateurs d'une perte de valeur. Lorsqu'un changement important dans le calendrier ou les flux de trésorerie futurs de l'actif financier est identifié, la valeur comptable de cet actif est réduite et le montant est constaté à titre de dépréciation dans le résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, pourvu qu'elle ne dépasse pas le montant qui aurait été constaté à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée, et le montant de la reprise de valeur est comptabilisé en résultat net.

g) Emploi des estimations

La préparation des états financiers, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés au bilan et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan ainsi que des montants de produits et de charges imputées au cours de l'exercice couvert par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements

Les placements comprennent des dépôts à terme portant intérêts à un taux variant de 4,35 % (4,60 % à 5,50 % en 2024) qui prennent échéance entre octobre 2025 à novembre 2026.

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

4. Immobilisations

	2025			2024		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	81 462	22 759	58 703	81 462	15 697	65 765
Ameublement	73 432	39 951	33 481	52 591	29 931	22 660
Équipements	122 955	44 284	78 671	71 537	28 431	43 106
Ordinateurs	30 987	25 938	5 049	30 987	21 532	9 455
	308 836	132 932	175 904	236 577	95 591	140 986

5. Emprunt bancaire

L'organisation détient une marge de crédit ayant un maximum de 40 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 1,75 % (6,70 % au 31 mars 2025) et est garantie par un contrat de sûreté général. Au 31 mars 2025, la marge de crédit était inutilisée.

L'organisation détient une seconde marge de crédit ayant un maximum de 5 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 2,50 % (7,45 % au 31 mars 2025) et est garantie par un contrat de sûreté général. Au 31 mars 2025, la marge de crédit était inutilisée.

6. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés présentés comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des apports reportés afférents aux immobilisations est comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	49 294	5 719
Subventions reçues durant l'exercice	44 572	50 095
Amortissement d'apports reportés afférents aux immobilisations	(15 427)	(6 520)
Solde, à la fin de l'exercice	78 439	49 294

FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

7. Incitatifs relatifs à un bail

Les incitatifs relatifs à un bail comprennent les apports reçus du propriétaire pour inciter à louer les locaux. L'évolution des incitatifs à un bail est comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	1 971	2 415
Montants amortis dans les résultats	(444)	(444)
Solde, à la fin de l'exercice	1 527	1 971

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de l'organisation l'exposent à divers risques dans le cours normal de ses activités. Au chapitre de la gestion des risques, l'organisation s'est donnée pour objectif de maximiser son profil risque rendement, à l'intérieur des limites établies, en appliquant des stratégies, des politiques et des procédures de gestion et de contrôle intégrés du risque à l'ensemble de ses activités. Il n'y a aucune variation des risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisation subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer l'organisation à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement les subventions à recevoir et les débiteurs. Toutefois, l'organisation n'est pas exposée à d'importants risques de crédit puisque les créances sont réparties parmi une vaste clientèle, et les subventions à recevoir proviennent principalement des gouvernements du Canada et du Manitoba. De plus, les paiements en totalité sont normalement perçus en temps opportun.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisation assure, dans la mesure du possible, de maintenir son fonds de roulement à un niveau convenable par l'entremise du financement bancaire qui lui permet de remplir toutes ses obligations en temps opportun.

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisation est exposée au risque de taux d'intérêt sur les taux d'intérêt fixes et flottants de ses instruments financiers. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixes exposent l'organisme à un risque de juste valeur, tandis que les instruments à taux d'intérêt flottants l'exposent à un risque de flux de trésorerie.

L'organisation est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à la charge d'intérêt sur sa marge de crédit étant donné qu'elle porte intérêt à un taux d'intérêt flottant, et sur ses placements. À l'heure actuelle, l'organisation n'a fait aucun retrait sur sa marge de crédit et les placements sont des dépôts à terme avec un taux d'intérêt fixe, par conséquent, le risque est considéré limité.

9. Dépendance économique

L'organisation dépend d'octrois de la Province du Manitoba et du Gouvernement du Canada pour poursuivre son exploitation. La capacité de l'organisation d'offrir des services à ses membres serait compromise si l'un des gouvernements coupait leur financement dans les exercices futurs et si l'organisation ne réussissait pas à obtenir du financement d'un autre bailleur de fonds.

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

Tableau 1 - Charges opérationnelles

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
	\$	\$
Amortissement	7 876	8 079
Assemblée annuelle	1 746	1 709
Autres	6 528	3 305
Comptabilité mensuelle	-	2 525
Cotisations et abonnements	1 035	1 057
Déplacements	6 366	10 753
Entretien de bureau	7 067	8 209
Équipement et matériel	6 200	8 878
Formation	-	978
Frais de caisse	1 300	2 854
Frais postaux	446	518
Frais professionnels	6 907	10 142
Location d'équipements	3 060	2 750
Loyer et assurances	57 136	54 579
Promotion et publicité	18 449	24 390
Rénovations	-	41
Salaires et bénéfices/contrats	293 025	294 981
Téléphone et Internet	6 014	6 819
	423 155	442 567

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

Tableau 2 - Charges pour la programmation

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
	\$	\$
Programmation aux familles, leadership et formation continue	1 495 270	1 512 107
Ressources pour le CRÉE	30 155	29 796
	1 525 425	1 541 903

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

**Tableau 3 - Revenus et charges pour Centre d'apprentissage les
Cheminots**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Frais des parents	104 639	92 030
Gouvernement du Manitoba		
Allocations familiales	902	7 776
Autres subventions	8 313	17 447
Subvention salariale	38 249	28 762
Subvention frais des parents	47 551	44 928
Subvention opérationnelle	192 304	172 294
Autres revenus	12 250	8 940
	404 208	372 177
Charges		
Amortissement	1 633	1 235
Assurances	980	1 865
Autres	125	-
Cotisations et abonnements	1 227	402
Déplacements	228	1 536
Équipement et matériel	3 097	14 923
Formation	4 241	2 874
Frais de caisse	357	87
Frais professionnels	1 094	1 033
Impression, timbres, papeterie	804	1 608
Logiciel et fournitures informatiques	-	192
Loyer	10 163	7 036
Programmation	2 727	10 491
Salaires et bénéfices/contrats	371 851	353 956
Téléphone et Internet	1 082	998
	399 609	398 236

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

**Tableau 4 - Revenus et charges pour Centre d'apprentissage Les
P'tits Loups**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Frais des parents	21 071	26 669
Gouvernement du Manitoba		
Allocations familiales	99	3 536
Autres subventions	3 376	3 852
Subvention salariale	10 653	29 726
Subvention frais des parents	21 027	36 083
Emplois d'été Canada	-	-
Subvention opérationnelle	107 609	94 539
Autres revenus	17 870	11 083
	181 705	205 488
Charges		
Amortissement	2 044	-
Assurances	341	656
Autres	4 896	2 926
Cotisations et abonnements	570	230
Déplacements	290	489
Entretien de bureau	829	194
Équipement et matériel	-	1 075
Frais de caisse	93	28
Frais professionnels	691	873
Impression, timbres, papeterie	167	104
Loyer	1 650	381
Programmation	6 580	8 344
Salaires et bénéfices/contrats	181 683	222 071
Téléphone et Internet	764	700
	200 598	238 071

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

**Tableau 5 - Revenus et charges pour Centre d'apprentissage Les
Bambins**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Frais des parents	76 970	70 502
Gouvernement du Manitoba		
Allocations familiales	1 040	13 899
Autres subventions	4 322	9 323
Subvention salariale	39 012	45 562
Subvention frais des parents	120 096	130 442
Subvention operationnelle	302 902	273 186
Autres revenus	6 462	3 324
	550 804	546 238
Charges		
Amortissement	3 796	2 043
Assurances	852	1 890
Autres	4	-
Cotisations et abonnements	1 096	-
Déplacements	13	928
Entretien de bureau	13 034	14 235
Équipement et matériel	426	184
Frais de caisse	859	478
Frais professionnels	7 336	1 563
Impression, timbres, papeterie	1 769	1 788
Loyer	22 177	21 857
Programmation	19 895	13 181
Salaires et bénéfices/contrats	449 340	527 964
	520 597	586 111

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

**Tableau 6 - Revenus et charges pour Centre d'apprentissage Les
Amis de la source**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
(Avec chiffres comparatifs pour la période de six mois terminée le 31 mars 2024)	\$	\$
Produits		
Frais des parents	100 745	60 085
Gouvernement du Canada		
Subvention salariale	12 591	1 067
Gouvernement du Manitoba		
Subvention salariale	10 943	4 220
Subvention Qualité, apprentissage et environnement	21 899	-
Subvention Innovation, recrutement et retention	3 816	-
Subvention frais des parents	62 272	55 582
Subvention operationnelle	283 325	132 521
Autres revenus	1 853	5
	497 444	253 480
Charges		
Amortissement	6 526	1 007
Assurances	8 932	4 502
Autres	6 558	652
Cotisations et abonnements	2 728	230
Déplacements	466	775
Entretien de bureau	4 484	4 152
Équipement et matériel	30 865	3 886
Formation	3 816	105
Frais de caisse	1 193	136
Frais professionnels	9 253	-
Impression, timbres, papeterie	29	-
Loyer	3 050	1 523
Programmation	5 583	2 036
Salaires et bénéfices/contrats	401 948	166 499
Téléphone et Internet	3 080	628
	488 511	186 131

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

**Tableau 7 - Revenus et charges pour Centre d'apprentissage
Les Louveteaux**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
(Avec chiffres comparatifs pour la période de six mois terminée le 31 mars 2024)	\$	\$
Produits		
Frais des parents	34 627	7 800
Gouvernement du Manitoba		
Allocations familiales	1 160	560
Subvention salariale	7 231	3 502
Subvention Qualité, apprentissage et environnement	6 613	-
Subvention frais des parents	56 519	41 157
Autres subventions	6 840	1 186
Subvention opérationnelle	137 419	48 720
Autres revenus	8 576	60
	258 985	102 985
Charges		
Amortissement	219	-
Assurances	341	426
Autres	1 216	-
Cotisations et abonnements	711	230
Déplacements	959	130
Équipement et matériel	7 371	1 206
Formation	-	128
Frais professionnels	750	379
Impression, timbres, papeterie	871	52
Loyer	6 860	3 030
Programmation	11 567	4 662
Salaires et bénéfices/contrats	239 883	109 810
	270 748	120 053

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE
MANITOBAINE INC.**

**Tableau 8 - Revenus et charges pour Centre d'apprentissage Les
Boutons d'or**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
(Avec chiffres comparatifs pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024)	\$	\$
Produits		
Frais des parents	80 827	18 203
Gouvernement du Manitoba		
Autres subventions	17 316	2 534
Subvention salariale	14 927	1 986
Subvention frais des parents	31 504	6 912
Subvention opérationnelle	178 615	34 181
Autres revenus	12 483	531
	335 672	64 347
Charges		
Amortissement	15 248	2 490
Assurances	660	330
Autres	4 101	1 204
Cotisations et abonnements	1 381	230
Déplacements	1 284	-
Entretien de bureau	5 114	55
Équipement et matériel	1 045	744
Formation	2 888	155
Frais de caisse	306	78
Frais professionnels	985	291
Loyer	911	-
Programmation	4 271	1 036
Salaires et bénéfices/contrats	307 370	67 409
	345 564	74 022